

INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
OCELLIA Santé Social

ÉPREUVES DE SÉLECTION
ACCÈS AUX ÉTUDES D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
Rentrée le 26 août 2026 sur le Site de Lyon
Rentrée début janvier 2027 sur le Site de Valence

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : lundi 16 février 2026

CLÔTURE DE TELEVERSEMENT DES DOSSIERS : lundi 9 mars 2026 à minuit

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : mardi 26 mai 2026

CLÔTURE DE TELEVERSEMENT DES DOSSIERS : mercredi 10 juin 2026 à minuit

Une seule session de sélection est organisée dans nos Instituts de Formation Auxiliaire de Puériculture de Lyon (rentrée semaine 35 en août 2026*) et de Valence (rentrée en janvier 2027).

Une seule inscription est possible :

Soit à l'IFAP Ocellia - 69 Lyon 9 : 91 places hors apprentissage

Pour une rentrée semaine 35 en Août 2026 uniquement

(si vous êtes intéressé par l'apprentissage [CLIQUEZ ICI](#))

Soit à l'IFAP Ocellia - 26 Valence : 30 places hors apprentissage

Pour une rentrée en Janvier 2027 uniquement

(si vous êtes intéressé par l'apprentissage [CLIQUEZ ICI](#))

Chaque dépôt de dossier fera l'objet d'une vérification par le Service Admission.

TOUT CE QUE JE DOIS SAVOIR AVANT DE M'INSCRIRE

Avant toute inscription, nous vous remercions de prendre connaissance des documents consultables sur le site [Formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE](#)

- la présentation de la formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (onglet programme)
- les allègements de formation possibles avec un diplôme passerelle

Tout titulaire d'un diplôme passerelle est automatiquement positionné en cursus allégé. Il sera demandé par le service scolarité lors de votre admission en formation. Seuls sont concernés les :

- **Baccalauréat Professionnel** Accompagnement, Soins et Services à la Personne
 - **Baccalauréat Professionnel** Services Aux Personnes et Aux Territoires
 - **CAP** Accompagnant Educatif Petite Enfance (à ne pas confondre avec le CAP Petite Enfance qui n'est pas concerné par cet allègement)
 - **Diplôme d'Etat** Aide-Soignant (à partir de 2005 ou à partir de 2021 allègements différents)
 - **Diplôme d'Etat** Accompagnant Educatif et Social (à partir de 2016 ou à partir de 2021 allègements différents) * *le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale sont titulaires de droit du DEAES 2016*
 - **Diplôme d'Etat** Ambulancier
 - **Titre Professionnel** d'Auxiliaire De Vie aux Familles
 - **Titre Professionnel** Agent de Service Médico-Social
 - **Diplôme** Assistant de Régulation Médicale
- les attendus nationaux faisant l'objet d'un arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

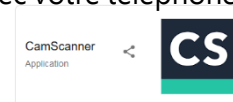
Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

JE PREPARE MON DOSSIER

Avant tout téléversement des pièces attendues au dossier lors de votre inscription,
TOUS VOS DOCUMENTS DOIVENT ETRE
. NOMMES EN MAJUSCULES sans accent ou caractères spéciaux (tiret, apostrophe...)
. AU FORMAT PDF (scan ou photo uniquement)

Si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez prendre des photos des documents avec votre téléphone portable en utilisant CamScanner : application gratuite pour que vos documents soient correctement mis en page



Avant de téléverser vos documents vous voudrez bien vérifier qu'ils se présentent dans le bon sens et qu'ils sont bien lisibles afin de faciliter la lecture du jury.

Le candidat est responsable de la véracité des informations et documents qu'il transmet.

Toute information erronée ou mensongère fournie par le candidat sera de nature à l'exclure du processus d'admission.

Attention : l'étude du dossier est soumise à la réception de l'intégralité des pièces demandées dans le dossier administratif. Un dossier incomplet ou ne respectant pas les consignes entraînera une réduction des points attribués à l'étude de votre dossier.

Aucune relance ne sera faite en cas de dossier incomplet car le téléversement des pièces se fait en UNE SEULE ET UNIQUE FOIS.

Eléments constitutifs du dossier à téléverser par TOUS les candidats (quelle que soit leur situation actuelle à l'inscription à la sélection) sont les suivants :

☐ 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité ou demande de renouvellement),

☐ Pour les ressortissants étrangers

* 1 attestation de niveau de langue française B2

Démarches à effectuer par exemple auprès d'Inflexyon Lyon 2

Vous êtes dispensé(e) de cette attestation de niveau de langue française si vous avez déjà obtenu un diplôme en France (consulter la FAQ pour les pays officiellement francophones qui en sont dispensés également)

* 1 titre de séjour valide lors de l'inscription à la sélection et à l'entrée en formation

☐ 1 **curriculum vitae** actualisé en **version informatique**, avec vos coordonnées complètes (2 pages maximum, sans plagiat)

☐ 1 **lettre de motivation MANUSCRITE** personnalisée, adressée à l'IFAP concerné, datée et signée (2 pages au maximum, sans plagiat)

☐ 1 document **MANUSCRIT** (2 pages au maximum, sans plagiat) présentant **une situation vécue personnelle ou professionnelle** avec un ou des enfants, avec ou sans ses parents, mettant en évidence vos aptitudes, vos valeurs et vos besoins en formation **OU** un document **MANUSCRIT** (2 pages au maximum, sans plagiat) présentant votre **projet professionnel** mettant en évidence vos aptitudes, vos valeurs et vos besoins en formation. Ce document doit être en lien avec les attendus de la formation.

☐ 1 copie du ou des diplôme(s) obtenu(s)

☐ 1 ou des relevé(s) de notes des épreuves au(x) diplôme(s) obtenu(s)

☐ 1 document libre complétant votre candidature en lien avec la formation visée (exemples : attestation de bénévolat, BAFA...)

Éléments complémentaires à inclure dans votre dossier en fonction de votre situation :

ELEVE EN TERMINALE OU EN COURS DE FORMATION EN 2026 : téléversez également ces documents

☐ Certificat de scolarité

☐ Bulletins de notes des classes de 1^{ère} et Terminale (ou des 2 dernières années de scolarité)

☐ Toutes les fiches d'appréciations de stages des 2 dernières années, précisant nom du candidat, dates et lieu du stage

TITULAIRE D'UN BAC OU AUTRE DIPLOME OBTENU DEPUIS MOINS DE 2 ANS téléversez également ces documents

☐ Bulletins de notes des classes de 1^{ère} et Terminale (ou des 2 dernières années de scolarité)

☐ Toutes les fiches d'appréciations de stages des 2 années précédant l'obtention du diplôme, précisant nom du candidat, dates et lieu du stage

TITULAIRE D'UN DIPLOME OBTENU DEPUIS PLUS DE 2 ANS ou SORTI DU SYSTEME SCOLAIRE DEPUIS PLUS DE 2 ANS téléversez également ces documents

☐ Copies d'entretiens annuels d'évaluation et/ou Lettre(s) de recommandation d'employeur(s) datées, signées et tamponnées (noms des établissements).

JE M'INSCRIS A LA SELECTION

La sélection 2026 se fera à la fois par un entretien collectif et une étude de dossier téléversé en ligne à partir du lien « JE DEPOSE MON DOSSIER D'INSCRIPTION » sur notre site www.ocellia.fr
Aucun dossier adressé par voie postale ou par mail ne sera accepté.

Vous avez choisi de candidater à OCELLIA **pour une inscription UNIQUE**

Faites votre choix de lieu de formation :

- Soit à LYON pour une rentrée semaine 35 en Août 2026
 - Soit à VALENCE pour une rentrée début Janvier 2027
-
- Remplissez vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, e.mail)
 - Renseignez les champs selon votre situation (diplôme passerelle, intérêt pour l'apprentissage)
 - Téléversez un à un les **documents attendus** au dossier qui seront obligatoirement **NOMMES EN MAJUSCULES** (sans accent ou caractères spéciaux (tiret, apostrophe...))

Lorsque votre dossier aura été vérifié par le Service Admission, un mail vous sera adressé avec un lien vous permettant de réserver une date et un horaire de passage pour l'entretien collectif.

Dès la validation de votre choix, un mail vous sera immédiatement adressé récapitulant les informations saisies. Il sera à présenter le jour de l'entretien collectif accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité.

Attention, si ce mail s'est glissé dans vos spams, basculez-le immédiatement dans votre boîte de réception afin de ne pas le perdre d'ici le jour de votre épreuve orale de sélection.

NATURE DES EPREUVES DE SELECTION

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 (art-2) l'IFAP OCELLIA (LYON-VALENCE), sélectionnera les candidats pour l'année scolaire 2025.2026 sur la base de **l'étude du dossier** des candidats et d'un **entretien collectif** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation auxiliaire de puériculture.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'épreuve de sélection se déroulera donc en deux temps :

1^{er} temps : étude du dossier écrit de chaque candidat

2^{ième} temps : épreuve orale collective.

Ces deux épreuves permettront d'évaluer la totalité des critères attendus (listés p.2).

L'épreuve de **sélection orale collective** se déroulera dans les locaux de l'IFAP choisi par le candidat (Ocellia Valence ou Ocellia Lyon) par **groupe de 6 candidats maximum ensemble et durera 1 heure**.

RÉSULTATS

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Sur liste principale (quotas de 91 places à Lyon et de 30 places à Valence) : vous êtes admis en formation à la rentrée et devez finaliser votre inscription administrative auprès du service scolarité (attendre votre mail de rentrée)

Sur liste complémentaire (en attente de place libérée sur la liste principale) : vous avez réussi la sélection mais votre classement ne vous permet pas encore d'entrer en formation à OCELLIA

La liste complémentaire est mise à jour régulièrement, nous vous invitons à consulter notre site afin de connaître votre avancement et vos chances d'être appelé prochainement.

Publication des résultats d'admission le **vendredi 26 juin 2026** à 14h00 sur Internet : www.ocellia.fr

- par affichage à OCELLIA
- par mail personnel à chaque candidat

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

Si dans **les 7 jours ouvrés** suivant l'affichage des résultats, un candidat sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas validé son souhait d'entrer en formation ([lien adressé dans le mail de résultat de la sélection](#)), il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats de la sélection sur dossier ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elle a été organisée.

COUVERTURE VACCINALE

Lors de votre confirmation d'entrée en formation, une fiche médicale vous sera adressée.

Ce document sera à faire compléter par un **MEDECIN AGREE PAR L'ARS UNIQUEMENT**, qui attestera :

- de votre aptitude à entrer en formation et à exercer la profession d'Auxiliaire de Puériculture
- de votre vaccination à jour, c'est-à-dire :
 - Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (+Coqueluche pour rappel à l'âge de 25 ans uniquement)
 - Hépatite B → 3 vaccinations + 1 sérologie > 10 Ui

ATTENTION : la vaccination hépatite B + la vérification de la sérologie prend du temps.

Si vous n'avez jamais été vacciné(e), il est indispensable de vous rapprocher de votre médecin traitant pour débiter la vaccination IMMEDIATEMENT.

Sans dossier médical CONFORME et COMPLET, vous ne pourrez pas entrer en formation

REPORT

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- soit de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans
- soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante **au plus tard 3 mois** avant la date de cette rentrée.

Le report est valable pour **l'Institut de Formation** dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

FRAIS DE SCOLARITE

Quel que soit votre lieu d'habitation lors de la sélection, si vous entrez en formation, la Région financera vos frais de scolarité rattachés à l'Institut dans lequel se déroulera votre formation.

Une prise en charge par la **Région** est possible pour :

- les candidats en poursuite de scolarité ; ils doivent être sortis du système de formation initiale depuis moins de 24 mois, à la date d'entrée en formation
- les candidats inscrits à France Travail : ils doivent fournir un avis de situation France Travail (avec ou sans droits ouverts)

Une prise en charge est également possible par :

CPF de transition
OPCA
Financement employeur

Toute demande d'utilisation des droits CPF doit être **validée par l'IFAP OBLIGATOIREMENT** au plus tard **11 JOURS OUVRES AVANT LA DATE DE RENTREE** DE LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE.

18/12/25